

Conseil municipal au cœur de l'été.

Pugilat autour de la fusion des écoles

La tenue d'un conseil municipal au cœur de l'été, le mercredi 30 juillet, en a surpris plus d'un à Charleval. Une réunion convoquée pour que les élus se prononcent sur la fusion des écoles et ce à un mois de la rentrée scolaire. Ce point, initialement inscrit à l'ordre du jour de la réunion précédente du 27 juin avait été décalé « **afin d'avoir le retour des parents d'élèves** », comme l'avait expliqué à l'époque le maire Pascal Calais.

Si en ouverture de la réunion de ce 30 juillet, le maire a souligné que le conseil serait « **assez court avec deux points** », les élus ne s'attendaient pas à plus d'une heure de débat et surtout à plusieurs passes d'armes avec la conseillère d'opposition Valérie Payen.

La fusion privilégiée

Quinze minutes après le début de la réunion, place donc au sujet d'importance: la fusion des écoles Jules-Verne et Daniel-Bellavoine.

Pascal Calais a d'abord exposé le sujet. « **Suite à une décision de la directrice de l'école maternelle Daniel-Bellavoine, il a été envisagé la direction unique ou la fusion des écoles. En concertation avec les deux directrices, ainsi qu'avec l'inspection de la circonscription d'Étrépagny, chacune des deux solutions a été envisagée. Afin de ne pas multiplier les documents, les conseils d'école et donc la charge de travail de la directrice, la solution envisagée serait donc la fusion.** »

Le maire a ensuite précisé que « **juridiquement, cela implique la fermeture d'une école. Mais concrètement, il n'y a aucune conséquence pour l'école maternelle puisqu'aucune fermeture physique ni de classe de structure n'est envisagée. Ni cette année, ni dans les années à venir puisque notre effectif reste stable** ».

Pascal Calais a ensuite rappelé les démarches réalisées. « **Les représentants des parents d'élèves ainsi que l'ensemble des parents d'élèves, des deux écoles, ont été consultés. Une réunion avec l'inspectrice a été organisée fin juin afin qu'elle explique les enjeux des avantages et inconvénients de la fusion. Un conseil d'école extraordinaire a été réuni le 4 juillet, en présence de l'inspectrice. L'ensemble des parents d'élèves a été informé par mail le 4 et le 11 juillet et a été invité à apporter ses observations.** » Les représentants des parents

d'élèves ont ainsi donné un avis favorable, « à la majorité », le 24 juillet.

Une circulaire en question

Valérie Payen a aussitôt entamé un débat sur le sujet, ce à quoi le maire lui a répondu: « **je pense que nous avons eu trois conseils d'écoles, deux réunions avec l'inspectrice d'académie. Vous avez pu vous exprimer très largement. Vous avez diffusé à tous les parents et tous les élus vos inquiétudes. Je pense que le débat a déjà eu lieu à plusieurs reprises. Nous n'allons pas refaire le débat ce soir** ».

Valérie Payen a alors expliqué qu'en qualité de conseillère municipale, elle avait le droit de s'exprimer ce soir, tandis que le maire lui signifiait qu'elle aurait « **un temps de parole réduit** ».

La conseillère s'adressant aux élus leur a demandé ce qu'ils pensaient de la circulaire de l'État sur le processus de concertation concernant la fusion. « **J'ai l'impression que tout le monde souhaite l'ignorer, que vous l'ignorez. Nous sommes des élus. Cela me gêne quand, en tant qu'élu, alors qu'il y a une circulaire qui dit qu'il doit y avoir pleinement la concertation avec les personnels, les associations complémentaires de l'école, les enseignants, on l'oublie. Je ne comprends pas le rôle des conseillers municipaux quand on fait fi d'une circulaire qui dit comment on doit faire.** »

Les parents ont-ils eu le temps de donner leur avis ?

Elle est revenue sur les réunions avec l'inspectrice. « **Réunion à 14h, avec seulement trois parents. Que faites-vous des citoyens qui travaillent.** » Puis, elle est revenue sur les déroulements des jours précédents. « **Le 3 au soir, les parents d'élèves distribuent aux parents, dans leurs soucis de représentant, un courrier leur parlant de la fusion, les invitant à se renseigner durant l'été.** »

Le 4 au soir, conseil d'école extraordinaire, où on dit aux parents, il nous faut une réponse le vendredi d'après, le soir de la sortie, début des vacances. Puis, cela a été mis sur l'ENT, qu'ils ne consultent plus, en demandant une réponse pour le vendredi 11, et qu'un message de la directrice de l'école maternelle a été mis le jeudi. Pensez-vous que c'est sérieux. »

Pascal Calais a rappelé que la date de réponse avait été décalée au 24 juillet. « **Les parents ont eu largement le temps de s'exprimer.** »

Alors que Valérie Payen rappelait que « **ces gens ce sont eux qui nous ont élus** », le maire lui a rétorqué: « **nous avons été élus pour prendre des décisions.** »

Il a ensuite contrecarré l'opposante concernant le non-respect des parents d'élèves. « **Nous les respectons. Si nous avons un conseil ce soir, c'est que les parents d'élèves ont donné leur avis, s'ils ne l'avaient pas donné cela aurait été au mois d'août.** »

« **Qu'allez-vous répondre aux parents en septembre qui découvriront que la fusion est votée, alors qu'une réponse devait être donnée en septembre à l'origine ?** », a-t-elle répliqué.

« **Les parents d'élèves ont été consultés** »

Pascal Calais a rebondi en rappelant que « **les parents d'élèves ont été consultés** ».

Et la question politique est arrivée sur le tapis quand Valérie Payen a dit qu'en conseil d'école il avait été dit « **que la décision devait être prise maintenant sinon cela allait devenir un sujet de propagande à l'approche des municipales** ».

« **N'en faites pas un débat politique** », lui a rétorqué le maire alors que Valérie Payen lui rappelait qu'elle avait le droit de lui dire qu'il avait été trop loin en conseil d'école.

De vifs échanges auxquels s'est mêlé le conseiller [Sébastien Martin](#) s'interrogeant sur la façon de parler et lui demandant pourquoi elle était contre.

Elle a aussi répondu : « **quand on sait que dans le journal municipal j'ai déjà informé que je ne me représenterai pas, vous ne pensez pas que c'est pousser le bouchon un peu loin ?** »

Selon le maire, Valérie Payen aurait aimé qu'en septembre on ne soit pas toujours au même point. Brandissant de nouveau la circulaire, elle a souligné que « **tout avait été fait à la va-vite** », ce qu'on contredit le maire et plusieurs élus autour de la table.

« **Les personnes concernées ont été consultées** », a ajouté [Sébastien Martin](#), tandis que Valérie Payen rappelait que la commission enfance, « **qui doit traiter les affaires scolaires** », ne s'est même pas réunie pour en débattre.

À la demande de [Sébastien Martin](#), il lui a demandé ce qu'elle reprochait à cette fusion, la conseillère d'opposition lui a rétorqué que son intervention ne portait pas sur le pour ou contre mais qu'elle voulait que la concertation soit respectée.

« **Si l'inspection avait été hors-la-loi, vous pensez bien qu'elle ne serait pas...** », a poursuivi le maire lui demandant d'arrêter de brandir la circulaire, qui est « **informatif, ce n'est pas une loi, c'est à caractère informatif** ».

Et à Maud Dalissier de dire : « **Si c'était un scandale, comme tu es en train de le dire, il y aurait plus de monde.** »

« **Les parents impliqués ont répondu** »

Après de très vifs échanges, dans un nouveau brouhaha, deux personnes dans le public ont eu la parole.

Le premier à s'exprimer, est l'un des représentants des parents d'élèves, Gaëtan Lefrançois. Il

a ainsi expliqué le pourquoi de la compression du délai pour que les parents puissent donner leur avis. **« Suite à la réunion extraordinaire, nous avons revu notre jugement et donc la décision de transmettre un avis, qu'il soit positif ou négatif, afin qu'un conseil municipal puisse avoir lieu durant l'été pour faire avancer le choix de la fusion. Lors de la réunion, nous avons dit que nous ne pouvions pas donner un avis aussitôt, sans consulter les parents. Ce que nous avons fait, par mail ou sur l'ENT. Les parents qui sont impliqués ont répondu. En septembre, il n'y aura pas plus de parents qui vont être impliqués. »**

Interrogé par Valérie Payen sur le fait que les parents aient eu finalement jusqu'au 24 juillet pour donner leur avis, le représentant d'élèves a répondu par la négative.

« Je n'ai même pas eu l'information »

Un autre membre du public, simple parent d'élève, Pascal Sénécal est intervenu sur **« le fond et la forme »**. **« Sur la forme on a été dans une course-poursuite sur la fin de l'année scolaire. En théorie, il y a tout de même un cheminement de concertation sur un semestre par rapport à une fusion. J'ai vraiment la sensation que ce projet est posé depuis fin juin. Si la réponse a été prorogée jusqu'au 24 juillet, je n'ai même pas eu cette information. »**

Et le parent d'élève est revenu sur le fond parlant des effets positifs et négatifs, le seul à l'aborder d'ailleurs. **« S'il y a des effets positifs, il y a aussi un effet dangereux dans la fusion. On ne considère plus les effectifs maternels et primaires séparément. Donc généralement il y a des suppressions de postes qui interviennent relativement vite. »**

Le procès de la fusion ?

Ce à quoi Pascal Calais a rétorqué qu'à **« Romilly cela se passe très bien. J'ai l'impression qu'on est en train de faire le procès de la fusion, alors que l'important c'est de s'assurer que tout se mette en place correctement. On s'est toujours battus pour cela. Je ne vois pas pourquoi en septembre, avec cette fusion tout deviendrait catastrophique »**.

Pascal Sénécal a regretté que ce projet n'ait pas été évoqué lors des précédents conseils d'écoles en milieu d'année.

La fusion actée

Place ensuite au vote. Valérie Payen a donc refusé de voter sur ce projet de fusion, car **« je ne suis pas d'accord sur la méthode que nous utilisons. Je ne suis ni pour ni contre ce projet de fusion »**. Un vote rejoint par celui de Christian Cauchois dont Valérie Payen avait le pouvoir. Un refus de vote qui sera comptabilisé comme une abstention.

L'école s'appellera donc groupe scolaire de Charleval, le maire ayant précisé en amont que **« chaque bâtiment conservera sa dénomination propre »**.

Cette délibération du conseil municipal sera à présent transmise au préfet pour avis. L'inspecteur de l'Éducation nationale, fort des avis des deux conseils d'écoles et de cette délibération, donnera son avis qui sera transmis à la Direction d'Académie des services de l'Éducation nationale qui présentera le projet au comité technique spécial départemental et au Conseil départemental de l'Éducation nationale pour nouvel avis. Un projet qui devrait donc être définitivement entériné pour la rentrée du lundi 1er septembre quand le groupe scolaire de Charleval rouvrira aux élèves de primaire et maternelle.→→→

Aurélie Hébert



Lors du conseil du 30 juillet, les élus de Charleval ont validé la fusion des écoles, lors d'une réunion mouvementée.